

Adhésion à la section équine

Cotisation annuelle :

- * Forfait par détenteur 16,00 €
- +
- * Par équidé de plus d'un an 8,00 €

Adhésion à la mutuelle équarrissage

Cotisation annuelle par équidé de plus d'un an :

- * Tarif adhérent section équine 10,00 €
- * Tarif non-adhérent section équine 15,00 €

Le remboursement du montant HT des frais d'analyse, de vaccination ou d'équarrissage se fait sur présentation de la facture acquittée.



la CREUSE
le Département

Contact :
Aurélien DEFRENAIX
26 rue Alexandre Guillon
BP 201
23004 GUÉRET Cedex
Tél. 05 55 52 53 86
E-mail : gds23@reseaugds.com



Section équine

« Le sanitaire... j'adhère ! »
pour les équidés aussi !



Agir ensemble... pour l'excellence sanitaire !

GDS Creuse, c'est plus de 70 ans de mutualisme au service du sanitaire et du bien-être animal, en collaboration avec les vétérinaires

Adhérer à la section équine

=> C'est bénéficiaire de l'aide aux analyses :

◆ AVE—AIE—Mérite contagieuse équine

Connaître le statut de ses reproducteurs afin de :

- * Protéger son troupeau
- * Protéger les étalons utilisés

la CREUSE
le Département

◆ Avortements

Repérer la participation d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) avec un protocole d'analyses ciblées.

◆ Parasitisme

Poser un diagnostic parasitaire est indispensable à la bonne gestion du parasitisme et à la prévention de l'apparition de résistances, en concertation avec votre vétérinaire.

Remboursement de 50% des frais d'analyse (montant HT) lorsqu'elles sont réalisées par Terana Creuse Ajain

=> C'est bénéficiaire de l'aide à la vaccination grippe :

La vaccination grippe est obligatoire pour les rassemblements en Creuse et pour les chevaux bretons.

Remboursement de 8 euros sur la vaccination grippe par an et par animal cotisant

**Vous détenez au moins 1 équidé...
... vous êtes concerné!**

Adhérer à la mutuelle équarrissage

=> C'est bénéficiaire d'un remboursement des frais d'équarrissage :

A la douleur de la perte d'un animal est souvent associée la surprise de devoir payer plusieurs centaines d'euros pour le faire enlever.

Cotiser à la mutuelle équarrissage, c'est bénéficier d'un accompagnement administratif le jour du décès de votre équidé et du remboursement des frais d'équarrissage (*montant HT*), le tout pour un montant annuel modéré, avec une franchise d'un mois.

Tous les équidés de plus d'un an au premier janvier de l'année en cours doivent cotiser. Les numéros SIRE sont enregistrés à GDS Creuse. Les poulains de l'année sont pris en charge par l'adhésion de leur mère.

